



**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU 22 SEPTEMBRE 2015**

18 H 00 : Le Maire ouvre la séance.

Etaient présents tous les conseillers à l'exception de :

Pouvoirs : Mme GUIDI à M. ROSSO, M. BRESO à M. GUISSANI, Mme JUAN à Mme CORTES, Mme CALVO à M. SARI

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Marie-Claude BONNET

- **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 16 juin 2015 : Adopté à l'unanimité.**
- **COMPTE-RENDU DES DECISIONS prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

D31	Contrat de cession pour le spectacle du 20 juin 2015 avec la compagnie MIEJOUR « En simples troubadours » - Journée de la culture – Coût 2 104.27 € HT.
D32	Convention pour la mise à disposition du théâtre national des salins le 17 juin 2015 : Audition de fin d'année des élèves de l'école municipale de danse – Coût 5 713 € TTC.
D33	Contrat de cession pour le spectacle « Mimi au pays de l'ampoulélé » représenté par Patrick Korenblit le 9 septembre 2015 – Coût 1 191.47 € HT – Participation public 2€.
D34	Contrat de cession pour le spectacle du mercredi 9 décembre 2015 – fête de Noël au gymnase municipal : Producteur Les spectacles Alizés – Coût 4 100 € TTC.
D35	Attribution d'un marché à procédure adaptée pour la réfection de la cour de l'école maternelle – SARL A.C.R Travaux – Coût 23 215 € HT.
D36	Désignation de la SCP d'avocats Alain ROUSTAN et Marc BERIDOT pour défendre la commune à la suite d'une action en justice intenté à son encontre par Monsieur PERRAUD Antoine : Panneaux de signalisation impasse des Masets.
D37	Convention cadre de partenariat 2015 avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale : Prestations complémentaires pour la formation du personnel.
D38	Annulation du contrat de cession du spectacle « Mimi au pays de l'Ampoulélé » prévu le 9 septembre 2015

LES DELIBERATIONS

1 D	DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL 2015
	<i>Votants : 25 / Pour : 25</i>
2 D	PARTICIPATION FINANCIERE 2015 AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)
	<i>Votants : 25 / Pour : 25</i>
3 D	ATTRIBUTION DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION « ROVE OMNISPORTS »
	<i>Votants : 27 / Pour : 27</i>
4 D	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE – FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR 2016
	<i>Votants : 27 / Pour : 27</i>
5 D	RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL DES DELEGATAIRES – EXERCICE 2014.
	<i>Votants : 27 / Pour : 27</i>
6 D	FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX DES ACTIVITES SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS – SAISON 2015/2016
	<i>Votants : 27 / Pour : 27</i>
7 D	CREATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES (annule et remplace la délibération n°9C du 16/06/2015).
	<i>Votants : 27 / Pour : 27</i>
8 D	ELECTION D'UN CONSEILLER METROPOLITAIN DE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE
	<i>Votants : 27 / Pour : 27</i>

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 18 H 30.

**Le Roze, le 23 septembre 2015
Georges ROSSO, Maire**

